sgen Cfdt: VERSAILLES

Déclaration préalable
Groupe de travail de vérification des barèmes inter-académiques
des certifié-e-s et agrégé-e-s dans l'académie de Versailles
13 janvier 2017

Nous débutons aujourd'hui la vérification des barèmes des collègues titulaires de notre académie qui souhaiteraient la quitter et des stagiaires qui devront recevoir une première affectation. C'est une opération importante car elle doit permettre de vérifier que les droits des collègues sont respectés et que leur situation individuelle, particulière et réelle est prise en compte. Ce qui se joue c'est souvent la contradiction entre les souhaits personnels de chacun et la nécessité d'assurer le service public d'éducation dans toutes les académies.

Les règles qui président au mouvement sont complexes et donc peu lisibles. Et pourtant, malgré cette complexité, toutes les situations ne sont pas prises en compte et font parfois l'objet d'une attention particulière du ministère, hors tout barème donc. Si c'est un immense soulagement pour les collègues concernés, cela n'est pas pour autant satisfaisant en terme de gestion des personnels.

Il y a donc nécessité à repenser le système de bonification. Bien sûr, les priorités légales sont à maintenir et à réaffirmer. De vraies discussions sont aussi à ouvrir afin d'envisager les stratégies indispensables pour renforcer l'attractivité des académies déficitaires comme la nôtre. Enfin, il y aurait à tenir davantage compte des évolutions de notre société. Bien que perfectible, la mise en place du RRE il y a quelques années déjà participait de cette dynamique volontariste, à poursuivre par exemple pour prendre en compte la situation des collègues qui font face à la dépendance de parents âgés. Nous avons bien compris que cela n'est pas pour le moment d'actualité au niveau ministériel, et nous le déplorons.

Comme l'an passé, nous regrettons le plafonnement du vœu préférentiel : les collègues ne bénéficiant pas d'autres bonifications voient pour certains s'évanouir tout horizon de mutation. Nous déplorons aussi les choix ministériels concernant la période transitoire en APV : qui entrainent une vague de mutations prématurées et déstabilisent les établissements concernés. Pour nous, les collègues devraient pouvoir bénéficier de ces points au moment de leur choix, ils pourraient par exemple les stocker dans un compte épargne points.

Nous remercions les services pour les documents au format électronique, pour la réactivité des réponses, et la qualité des échanges.

Nous souhaitons également manifester notre satisfaction de voir que cette année ces groupes de travail sont prévus sur 5 jours et non 4 comme l'an passé. Cela devrait nous permettre de travailler de façon plus sereine, dans l'intérêt des collègues, des services, et des élus paritaires également.

Après les dysfonctionnements dommageables survenus dans l'information aux stagiaires, nos organisations syndicales ont été reçues et des engagements pris pour que ces derniers puissent bénéficier dans de bonnes conditions d'explications et d'éclaircissements sans doute plus encore nécessaires lors du mouvement intra-académique. Nous souhaiterions savoir ce que vous pouvez nous dire dès maintenant des modalités concrètes envisagées.

Pour terminer, une question qui selon nous devrait être tranchée avant le début de l'examen des disciplines. Elle concerne la bonification de 50 points pour les stagiaires. La circulaire ministérielle indique qu'ils peuvent en bénéficier « à leur demande », et celle de notre académie va plus loin en stipulant qu'il faut le demander de façon manuscrite sur l'accusé de réception. Toutefois, que penser d'un candidat qui joint son arrêté de stagiarisation sans autre précision ? Que cela constitue une forme de demande explicite, et donc recevable aux termes de la circulaire ministérielle, qui doit primer ? Ou que les points ne sont alors pas attribués mais que bien sûr cela pourra ouvrir droit à contestation avant le GT balai ? Nous avons déjà eu ce genre de débat les années passées, qui avait été tranché en cours de GT. Aussi est-il préférable de statuer dès maintenant, en ayant à l'esprit que les stagiaires de l'académie de Versailles ne sauraient être lésés par rapport à ceux d'autres académies.

Les élu-e-s certifié-e-s et agrégé-e-s

Contact : elusgen@cfdtversailles.fr